

Garantie SA...  
phénol A

TURCHINI

erdun

PIENNES

382210045

mail : turchini.olivier@orange.fr

RCS 333619013

SIRET 33361901300035

APE 4520A

TVA intracommunautaire : FR90333619013



M. KRIER JEAN-LUC  
84 RUE DE LORRAINE

54490 PIENNES

PAGE

1

FACTURE N° 2024000271 DU 26/04/2024 - Ets 01 COMPTE N° 286 O R N° 1452

N° SINISTRE	N° POLICE	ASSURANCE	EXPERT	DATE EXPERTISE	MISE A DISPOSITION
-------------	-----------	-----------	--------	----------------	--------------------

MARQUE	MODÈLE	TYPE	N° SÉRIE	PUIS.
--------	--------	------	----------	-------

MAZDA	MAZDA 2			
-------	---------	--	--	--

GENRE	ÉNERGIE	COULEUR	PEINTURE	1 <sup>re</sup> MISE EN C.	IMMATRICULATION	K.M COMPTEUR
-------	---------	---------	----------	----------------------------	-----------------	--------------

					DT-773-HP	134924
--	--	--	--	--	-----------	--------

CT.	DESIGNATION	TEMPS/QTÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TAUX REMISE *	PRIX UNITAIRE NET H.T.	MONTANT H.T.
	<b>REPLACEMENT DES PLAQUETTES DE FREIN AVANTS ET ENTRETIEN</b>					
2	BOSC0986494832 JEUX DE PLAQUETTES DE FREIN AV	1.00	119.32	15.00	101.42	101.42
2	FORFV 5W30 4L5 FORFAIT VIDANGE MOTEUR 5W30	1.00	77.00		77.00	77.00
	HUILE 5W30 AU L M1 MO MECANIQUE T1					
2	MEIL407711H JOINT DE VIDANGE	1.00	1.03		1.03	1.03
2	BOSCF026407160 FILTRE A HUILE	1.00	14.33		14.33	14.33
2	RECYCL FILTRE RECYCLAGE FILTRE A HUILE/ CARBURANT	1.00	0.90		0.90	0.90
2	BOSC1987435085 FILTRE HABITACLE	1.00	29.80		29.80	29.80
2	M1 MO MECANIQUE T1	0.50	56.00		56.00	28.00



**✓ PAYÉ**

CT.	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL NET H.T.	TOTAL T.V.A.
2	252.48	20.00	50.50	252.48	50.50

Payable le : 26/04/2024

TOTAL A PAYER
CLIENT
ASSURANCE
<b>TOTAL 302.98</b>

\* REMISE ACCORDÉE SUR CERTAINS ARTICLES

A JOINDRE AU RÈGLEMENT  
2024000271

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Par application de la loi 2008-776 du 4/08/08, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à la bonne date au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes. Si applicable, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012). Aucune réduction de prix ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut, en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Loi n°80-335 du 12 mai 1980 et de la loi 85-98 du 25 janvier 1985. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur. La responsabilité des marchandises est transférée à l'acquéreur dès leur livraison. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises.